

Objet	Commission SCoT
Date	23/02/2022 – 17h30
Personnes présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Maurice LAUGIER, Président - Jean-Louis CHABAUD, Vice-Président délégué au SCOT - Olivier DUSAUTOIS, DGS - Emeline LACÔTE, chef du service Urbanisme - Audrey BOUFFIÉ, cheffe de projet SCoT - Patrice GOYER, PLANÈD – EcvoVia, Directeur d'études - Sandra PINATEL, PLANÈD, chef de projet - Claude CAMILLERI (Castellet les Sausses) - Marcel DALMAS (Saint Jacques) - Sandra MAUREL (Tartonne) - Fabien LORENZI (Allons) - Serge PRATO (Saint-André les Alpes) - Sébastien RISOLI (Chaudon-Norante) - Anabel ONCINA (Val de Chalvagne) - Philippe RIGAULT (Annot) - Michèle BIZOT GASTALDI (La Palud sur Verdon) - Philippe BIANCO (Allos) - Baptiste GAGLIO (Demandolx) - Thierry COLLOMP (Saint Julien du Verdon) - Philippe MARANGES (Castellane) - Jean-Pierre LOMBARD (Soleilhas) - Gérard COLLOMP (Blieux) - Richard BRARD (Barrême) - Maxime AUDIBERT (Rougon) - Jean-Marie SGARAVIZZI (Thorame-haute)
Personnes absentes excusées	<ul style="list-style-type: none"> - Jean MAZZOLI (Annot) - Thierry VIALE (Clumanc) - Hervé BOUFRD ROUPE (Clumanc) - Lucas GUIBERT (Entrevaux) - Olivier DODRUMEZ (Chaudon-Norante) - Robert MARTORANO (Lambruisse) - Josée COLLE (Beauvezer)
Personnes absentes	<ul style="list-style-type: none"> - Claude CAUVIN (Allons) - Maxime LANTELME (Allos) - Pascal DOL (Angles) - Thérèse PONROUCH (Beauvezer) - SCHELOTTO Jean-Louis (Braux) - Bernard LIPERINI (Castellane) - Sandra LEPLEUX (Castellane) - Damien ROBUTTE (Méailles) - DAGONNEAU Frank (Sausses) - Bruno BICHON (Thorame Basse) - Monique JANIN (Thorame Basse) - Joel LAUGIER (La Garde) - Geoffrey STEVENARD (Saint-Pierre)

- PETTRACHI Christophe (Thorame Haute)
- Gilles DURAND (Senez)
- Magali SURLE GIRIEUD (Colmars les alpes)
- Jean Louis SCHELOTTO (Braux)
- Marcelle COSTE (Braux)
- Laurent ROUX (Villars-Colmars)
- Christophe REY (Ubraye)
- Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE (Peyroules)

Note : diaporama joint au présent relevé de conclusions.

Validation du CR de la précédente commission

Le compte rendu de la commission SCOT du 26 janvier 2022, dédié à la prospective est validé à l'unanimité.

Présentation

Cette commission SCoT est la première de la phase d'élaboration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique). Lors de cette commission, il s'agit de définir le niveau de précision que l'on souhaite donner au SCoT pour répondre aux grands attendus des contenus, cela à partir d'exemples de ce qui est fait dans d'autres SCoT. L'objectif est de présenter les avantages et inconvénients des exemples afin d'identifier le niveau de précision souhaité pour le SCoT de la CCAPV.

⇒ *Les exemples sont exposés dans le PPT annexé à ce compte-rendu.*

Il est rappelé par le Vice-Président en charge du SCoT et par le DGS que le SCOT est un projet supra communal, un projet de territoire. Il ne peut être une somme des projets / objectifs des PLU / PLUi. Les documents locaux d'urbanisme devront se mettre en compatibilité avec le SCoT et non l'inverse.

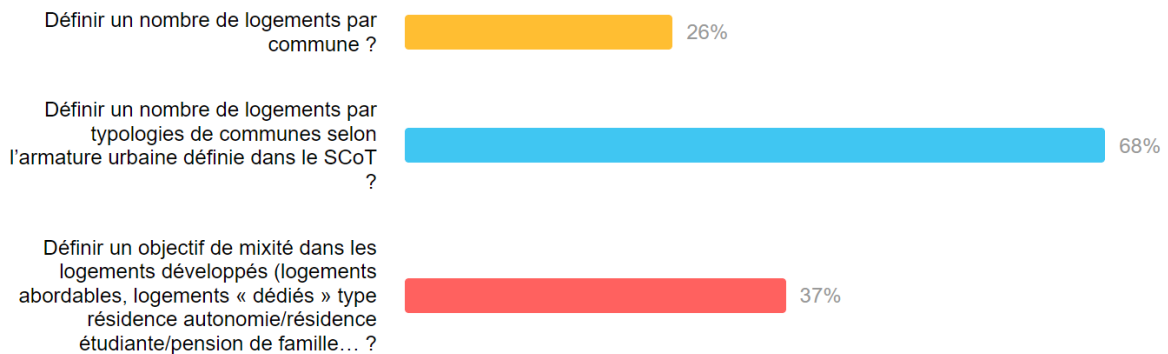
Armature territoriale et déclinaison des objectifs de logements

La majorité des participants souhaite que **le SCoT de la CCAPV décline les objectifs de logements par niveau d'armature et non à la commune**, afin de garantir une certaine souplesse dans la mise en œuvre du SCoT.

Qu'attendez-vous dans votre SCoT en termes de répartition des logements ?



3 choix choix multiples



Résultats du questionnaire Klaxoon diffusé en séance : armature urbaine et sa déclinaison logement

Gestion de l'espace

Les participants sont majoritairement d'accord pour que **le SCoT établisse une cartographie qui identifie les secteurs de développement**.

Pour certains, il serait intéressant de le faire de manière précise à l'échelle de la commune. Cela facilitera l'application du SCoT mais compliquera sa mise en œuvre dans les documents locaux d'urbanisme.

Les participants ayant répondu « non » motivent leur réponse par :

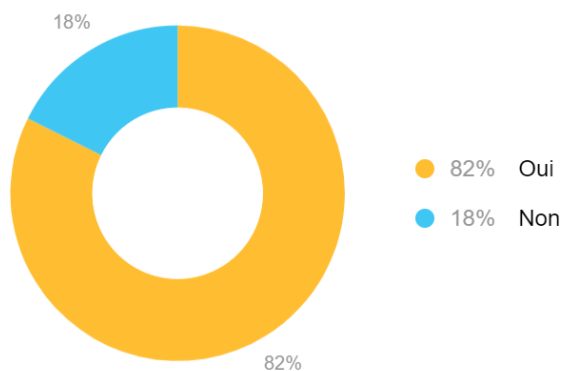
- La volonté de **disposer d'une certaine souplesse dans la mise en œuvre du SCoT**, permettant d'intégrer de futures évolutions réglementaires et de ne pas être dans un niveau de définition de type PLU / PLUi.
- **Le calendrier d'élaboration du SCoT échelonné sur 18 mois, qui ne permettra pas de définir des objectifs à l'échelle communale**

Concernant **la répartition des objectifs de logement entre renouvellement et extension**, la majorité des participants sont d'accord pour **le faire à l'échelle des principaux niveaux d'armature**, et non à l'échelle communale.

Que voulez-vous pour votre SCoT en matière de gestion de l'espace ?

3 éléments catégoriser

Identifier les secteurs de développement des communes ?

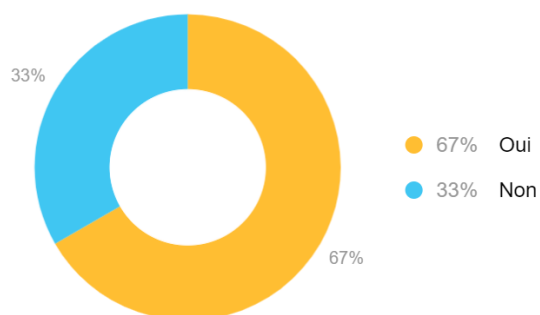


Résultats du questionnaire Klaxoon diffusé en séance - gestion de l'espace

Que voulez-vous pour votre SCoT en matière de gestion de l'espace ?

3 éléments catégoriser

Pour ceux qui ont répondu "oui", s'il le fait, doit-il le faire de manière précise ?

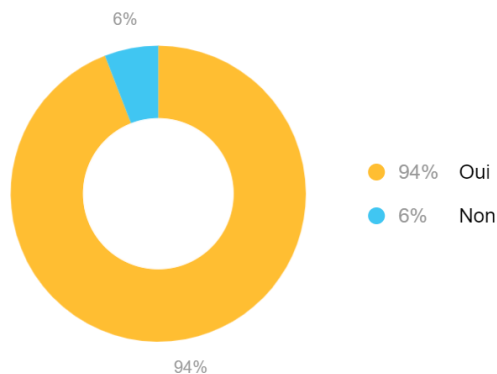


Résultats du questionnaire Klaxoon diffusé en séance - gestion de l'espace

Que voulez-vous pour votre SCoT en matière de gestion de l'espace ?

3 éléments catégoriser

Faut-il préciser par commune les objectifs de renouvellement urbain et d'extension potentielle ?



Résultats du questionnaire Klaxoon diffusé en séance - gestion de l'espace

Economie

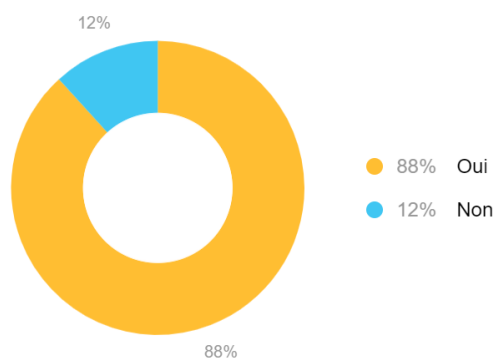
En matière d'économie, les participants souhaitent que **le SCoT permette de conforter les ZAE existantes**, de les faire vivre, de les développer voire de les étendre.

Il est exprimé que le SCoT doit permettre de définir **une stratégie d'aménagement économique basée sur l'offre en ZAE et en tissu urbain**.

Que voulez-vous faire dans votre SCoT en matière d'économie ?

2 éléments catégoriser

Les potentialités de développement des ZAE ?



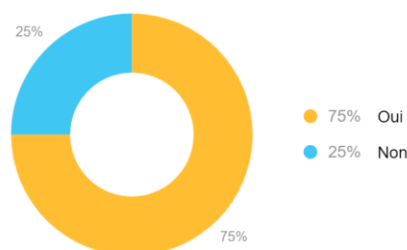
Résultats du questionnaire Klaxoon diffusé en séance - économie

Que voulez-vous faire dans votre SCoT en matière d'économie ?

2 éléments catégoriser



La définition d'une stratégie d'aménagement économique qui ventile les besoins d'emplois et les hectares de foncier économique, entre les ZAE et le tissu urbain ?



Résultats du questionnaire Klaxoon diffusé en séance - économie

Commerce

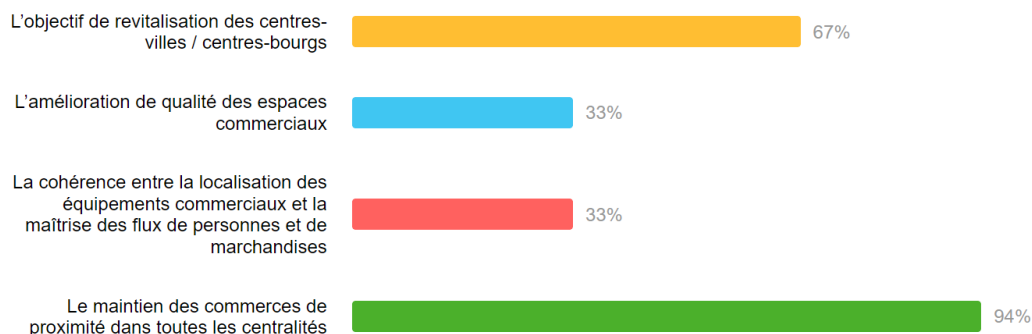
Le volet commercial est une obligation réglementaire auquel le SCoT de la CCAPV devra répondre. Cependant, les attentes réglementaires ne sont pas adaptées au territoire. Cette obligation est plus adaptée aux territoires sous pression commerciale.

Les participants expriment la nécessité de **mettre en œuvre les conditions permettant de maintenir des commerces partout**.

La qualité des espaces commerciaux, la dégradation des linéaires, des rues piétonnes ou autre n'est pas en cause. L'enjeu majeur est bien le maintien de l'existant.

Comment aborder le commerce dans le SCoT de la CCAPV ?

4 choix choix multiples



Résultats du questionnaire Klaxoon diffusé en séance - commerce

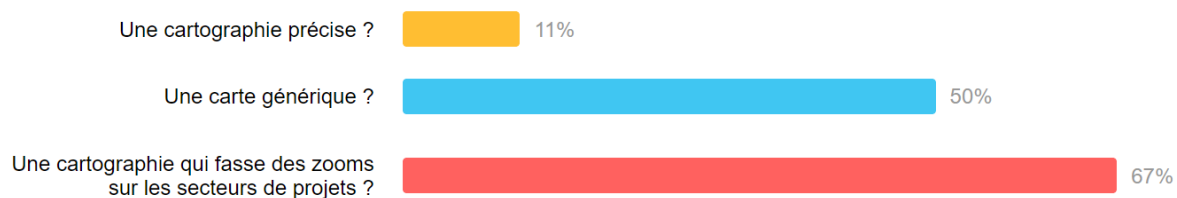
Continuités écologiques

Les participants s'expriment en faveur d'une **carte générique à l'échelle de la CCAPV, avec des zooms** sur des secteurs protégés, des secteurs à enjeux où il y aura des risques en cas d'aménagement.

Pour traiter des continuités écologiques dans le SCoT de la CCAPV, faut-il :



3 choix choix multiples



Résultats du questionnaire Klaxoon diffusé en séance - continuités écologiques

Conclusion

Cette commission a permis de définir un premier cadre d'écriture pour le PAS et le DOO. Cependant, il est rappelé que rien n'est figé. Ces choix pourront évoluer au cours des prochaines séances de travail.